

**Clara Robert-Motta**

## A Mauzé-sur-le Mignon, la guerre de l'eau aura bien lieu

la France dans tous ses états] Dans le bassin Sèvre-Mignon, le projet de construction de 16 réserves d'eau destinées à l'irrigation agricole cristallise les oppositions. Des militants écologistes, paysans et habitants fustigent un projet maintenant une « *agriculture industrielle et polluante* ».

Sous une pluie de klaxons et d'applaudissements, une quinzaine de tracteurs débarquent dans le petit parc de Mauzé-sur-le-Mignon ce samedi 6 novembre. « Rage against the bassines », « Eau voleur », « No bassaran » : entre 2 000 et 3 000 personnes brandissent leurs pancartes et accueillent gaiement les agriculteurs de la Confédération paysanne, syndicat agricole coorganisateur de la manifestation avec le collectif Bassines non merci et Les soulèvements de la Terre.

Marc, paysan bio depuis vingt-six ans au nord du département des Deux-Sèvres, a roulé quatre heures sur son imposant tracteur rouge pour venir défendre une « *eau source de vie, pas de profit* ». Comme les autres, il s'oppose à la construction de bassines – de leur nom officiel, réserves de substitution – qu'il considère comme un accaparement et une privatisation de l'eau.

Ces grands ouvrages, déjà présents en nombre dans la région, ont l'ambition de soulager la tension sur la ressource en eau l'été, à la fois pour l'irrigation agricole et pour les autres usages. Dans cette région de plaine, les restrictions sont fréquentes, surtout depuis que le changement climatique se fait sentir. Les réserves de substitution permettent de stocker de l'eau, majoritairement pompée dans les nappes phréatiques en hiver, afin d'irriguer durant les périodes de sécheresse l'été.

C'est ce qui est prévu à quelques kilomètres du lieu de la manifestation : une bassine de 10 hectares sur 15 mètres de profondeur est en cours de construction. La première d'une série de seize réserves de substitution qui stockeront 12 millions de m<sup>3</sup> par an et dont le budget est chiffré à 55 millions d'euros (70 % de financements publics). La préfecture des Deux-Sèvres a interdit au cortège de passer près du chantier, mais a autorisé le rassemblement au même moment de 500 sympathisants de la FNSEA (syndicat agricole majoritaire) et des Jeunes agriculteurs sur ce terrain privé.

## Une zone humide déjà fragilisée

Regroupés sur la place du centre-ville, les opposants aux bassines s'engagent tout de même dans un parcours et, en passant, rebaptisent le village d'un étendard sur la mairie : « Mauzé-sur-les-Bassines ». « *Il n'y a quasiment plus d'eau dans le Mignon* », s'inquiète une quinquagénaire en regardant la rigole qui tient lieu de cours d'eau. Les manifestants tiennent pour responsable l'agriculture intensive.

Le procès n'est pas gratuit : le Marais poitevin, deuxième plus grande zone humide française, a perdu son label de parc naturel régional en 1996. En cause, la culture intensive du maïs, friande en eau, qui s'y est développée à partir des années 1980. Si le marais a récupéré son label en 2014, les manifestants s'inquiètent de l'impact des bassines sur le réseau hydrographique.

« *Au lieu de repenser notre façon de produire, leur seule solution consiste à trouver des pansements au modèle agricole intensif* » – Nicolas Girod, porte-parole de la Confédération paysanne

Ils ne sont pas les seuls : les experts s'écharpent sur les conséquences de ces retenues d'eau. Frank Michel, agroéconomiste et chargé d'études et de la prospective à la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine (partenaire du projet des seize retenues) insiste sur l'importance du caractère substitutif des bassines. « *L'eau avec laquelle seront remplies les réserves en hiver sera autant d'eau qui ne sera pas prélevée en été.* » Mais pour Christian Amblard, hydrogéologue honoraire au CNRS, ce n'est pas suffisant :

*« C'est un contresens. En prélevant dans ces volumes-là, on assèche l'aval et on brise la continuité écologique. D'autant qu'en stockant dans ces immenses bâches en plastique à ciel ouvert, on s'expose à une évaporation qui peut être importante. »*

Les études rapportées par Christian Amblard indiquent un taux d'évaporation de 20 à 60 % quand la chambre d'agriculture affirme que l'évaporation dans les bassines de Vendée ne s'élève qu'à 4 %. Au-delà de l'aspect quantitatif, l'hydrogéologue du CNRS s'inquiète pour la qualité de l'eau à travers le potentiel développement de cyanobactéries.

L'inquiétude sur le volume et la qualité de l'eau disponible dans le bassin n'est pas la seule portée par les opposants aux bassines. Sa répartition en est une autre. Au micro de la manifestation du 6 novembre, sur le bateau-char qui joue le rôle d'estrade, Nicolas Girod dénonce un accaparement de la ressource de l'eau au profit d'une minorité – 4 % des agriculteurs, selon lui, auront accès à cette eau. Le porte-parole de la Confédération paysanne torpille la vision prônée par les défenseurs des « mégabassines » : « *Au lieu de repenser notre façon de produire, leur seule solution consiste à trouver des pansements au modèle agricole intensif qui nous a menés à cette situation.* »

Thierry Boudaud, président de la Coop de l'eau 79, porteuse du projet sur le bassin Sèvre-Mignon, indique pour sa part qu'un quart des agriculteurs auront accès à l'eau retenue, et non pas 4 %. Et assure que ces bassines ne sont pas un pansement sur une jambe de bois, mais au contraire un « *accélérateur de transition* ». L'agriculteur pointe les « *efforts et les compromis* » réalisés par les acteurs du territoire.

A l'annonce du projet en 2017, la mobilisation civile a permis de revoir les ambitions à la baisse et un cycle de discussions a été engagé. Est né un protocole d'accord le 18 décembre 2018 qui a redimensionné le projet. Le nombre de réserves passe alors de 19 à 16, pour 12 millions de m<sup>3</sup>, contre 16,9 millions initialement. Des éco-conditions sont également ajoutées : pour avoir accès à l'eau, les irrigants doivent s'engager à réduire les produits phytosanitaires de 50 %, diminuer progressivement la demande en eau, planter des haies, ou encore diversifier les cultures.

## **Des contreparties minimales**

Pour autant, la plupart des acteurs engagés n'ont finalement pas signé le protocole, et plusieurs soutiens ont quitté le navire depuis, à l'image de Delphine Batho, députée des Deux-Sèvres, ou encore de l'association environnementale Deux-Sèvres Nature Environnement. Sa secrétaire adjointe dénonce des contreparties des agriculteurs « *pas du tout à la hauteur des enjeux* ». « *La réduction des produits phyto n'était même pas cochée dans les engagements que nous avons pu consulter* », rapporte-t-elle.

Neuf des seize bassines ont été jugées surdimensionnées

Julien Le Guet, cofondateur de Bassines non merci, avait participé aux discussions préalables au protocole avant d'être remercié par la préfète. « *Ce qui était présenté comme un espace de coconstruction servait plutôt à maquiller de concertation un projet déjà ficelé. Les marges de manœuvre étaient extrêmement restreintes.* »

Les opposants se sont aussi essayés à la voie juridique. En mai 2021, le tribunal administratif de Poitiers [leur a donné raison](#) sur un point : neuf des seize bassines ont été jugées surdimensionnées et le préfet a eu dix mois pour modifier l'arrêté. La juridiction a en revanche estimé que les études d'impact et d'incidence étaient suffisantes.

Depuis le début des travaux, les organisateurs de la manifestation ont donc choisi de mener des actions coups-de-poing. Ce 6 novembre, à la manifestation à Mauzé-sur-le-Mignon, c'est littéralement les pieds dans l'eau que se retrouve une partie des manifestants devant contourner un barrage policier pour atteindre la réserve de substitution – en activité – de Cramchaban. Le collectif Bassines non merci assume les atteintes aux biens qui y ont eu lieu :

*« Les actions de désobéissance civile comme le démontage de la pompe et le démantèlement de la bassine illégale<sup>1</sup> de Cramchaban sont nécessaires et légitimes quand des projets écocides passent en force. »*

Du côté de la FNSEA de Charente-Maritime<sup>2</sup> et des ministres de l'Agriculture et de l'Intérieur, on dénonce un « *saccage inadmissible* ».

## Contentieux judiciaires en cascade

Les enjeux de ce conflit larvé sont loin de se limiter aux frontières des Deux-Sèvres. Selon la [mission d'information parlementaire sur la gestion des conflits d'usage en situation de pénurie d'eau](#), 21 des 34 projets de retenues d'eau sur le bassin Aquitaine sont en contentieux judiciaire. Même chose sur le bassin Loire-Bretagne pour 31 projets sur 60.

La classe politique se scinde dans une quasi-parfaite opposition droite-gauche

Le protocole d'accord des retenues du bassin Sèvre-Mignon de décembre 2018, bien qu'insuffisant pour les opposants, est scruté à l'échelon national en ce qu'il innove en matière de gouvernance sur la gestion de l'eau. Il a même été présenté comme un exemple au Varenne de l'eau, cette concertation voulue par Emmanuel Macron pour répondre aux effets du changement climatique sur l'agriculture.

Si le gouvernement soutient les bassines des Deux-Sèvres, le reste de la classe politique se scinde dans une quasi-parfaite opposition droite-gauche. Bien qu'à droite, le sujet ne soit abordé qu'à l'échelon local, tous les partis de cette famille politique soutiennent la construction des réserves. A gauche, en revanche, le conflit local est devenu une lutte mise en avant au niveau national. Depuis l'année dernière, Jean-Luc Mélenchon, Yannick Jadot et Philippe Poutou sont venus à Niort apporter leur soutien aux opposants.

Les socialistes, eux, nagent entre deux eaux. Si le [PS départemental a dit non](#), le président de région Alain Rousset a [réaffirmé son soutien](#) au projet. Pour autant, un ancien règlement d'intervention exclut la participation financière de la Nouvelle-Aquitaine aux cotés de l'Agence de l'eau Loire Atlantique. Une aide financière qui est, pour le moment, compensée par l'Etat.

- [1](#). La bassine de Cramchaban a déjà été condamnée plusieurs fois par la justice, et une procédure est toujours en cours.
- [2](#). La bassine de Cramchaban est localisée à l'extrémité est du département de Charente-Maritime, alors que Mauzé-sur-le Mignon est située à l'extrémité ouest des Deux-Sèvres.